



Probleme d'impayer de loyers

Par **mini**, le **02/07/2008** à **10:21**

bonjour.en aout 2007 j'ai emenager dans une maison avec mon ex compagnon,nous etions declarer en couple et le bail de location etait a nos 2noms.mon ex compagnon lui travailler alors que moi j'etais sans activite donc sans revenue.je persever juste l'allocation logement qui ne couvrir pas tout le loyer,mon ex compagnon lui payer le complement.en novembre 2007 celui ci ma mise a la porte de cette maison avec mon fils agee de 9ans.a la suite de sa je suis revenue vivre chez mes parents et mon ex compagnon lui a garder la maison en location jusqu'en mai 2008 ou il a etait expulsé car il ne payer pas le loyer depuis que j'etais partie.a ce jour le montant de l'impayer de loyer s'eleve a 3600euros,que le propriétaire de la maison nous reclame a tout les 2!ce propriétaire viens de faire appel a un huissier.lorsque j'ai quitter le logement en novembre 2007,j'ai desuite avertie le propriétaire qui a ce jour ne veut pas en tenir compte car il a toujours considerer que je vivais encore dans cette maison.qu'elle sont les demarches que je peut entreprendre pour que je n'ai pas a payer pour un loyer d'une maison dont je ne vivais plus depuis novembre 2007?puis-je me retourner contre mon ex compagnon et contre le propriétaire?merci.je reste a disposition pour tout renseignements complementaire.

Par **jeetendra**, le **02/07/2008** à **10:53**

bonjour, vous auriez du avant de partir envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception au bailleur pour vous désolidariser du contrat de bail souscrit, voir dénoncer le contrat, maintenant à part vous retourner contre votre ex à supposer que ça marche et ce n'est pas sur du tout, votre cas est très délicat, courage à vous, cordialement

Par mini, le **02/07/2008** à **11:05**

pour me retourner contre mon ex quels sont les recours?
pour ce qui concerne mon départ du domicile, j'ai en ma possession des papiers qui attestent que je n'habite PLUS au dit domicile en novembre 2007.
que puis-je faire avec ces papiers?

Par mini, le **02/07/2008** à **17:48**

je vous remercie pour vos conseils, l'huissier c'est présenté et j'ai convenu avec lui que si je prouve qu'à partir du mois de novembre 2007 je n'habite plus dans la maison avec mon ex-compagnon, les poursuites contre moi s'arrêteront. Cependant, ayant en ma possession ces documents, je suis actuellement en train de monter un dossier avant de pouvoir rencontrer de nouveau l'huissier.
je vous remercie.